



**PROCÈS-VERBAL DE LA NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE CAISSE POPULAIRE ACADIENNE LIMITÉE TENUE LE 22 AVRIL 2025, AU CENTRE DES CONGRÈS, SALLE RÉPUBLIQUE AB À EDMUNDSTON AU NOUVEAU-BRUNSWICK**

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

À 19 h, le président du conseil d'administration, M. David Losier, constate que le quorum, tel que prévu à l'article 10.18 du règlement administratif, est atteint grâce à la participation des membres en personne et en ligne. Il déclare officiellement ouverte la neuvième Assemblée générale annuelle de Caisse populaire acadienne ltée.

Le président souhaite la bienvenue aux membres en précisant que la rencontre en personne se déroule à Edmundston. Il rappelle que l'assemblée se tient sur le territoire traditionnel non cédé des Micmacs, visé par les « traités de paix et d'amitié » conclus entre les Malécites, les Micmacs et la Couronne britannique.

Il présente ensuite les règles générales applicables à la tenue du vote en ligne et du vote en personne.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Losier explique le déroulement de l'assemblée et présente les sujets inscrits à l'ordre du jour. Il invite ensuite les membres à voter. La résolution suivante est adoptée :

**SUR PROPOSITION** dûment faite et appuyée, **il est unanimement résolu** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Message du président du conseil d'administration
4. Message du chef de la direction
5. Rapport du vice-président Finances
6. Nomination de l'auditeur externe
7. Rapport de la présidente du comité de nomination
8. Élection des administrateurs
9. Modifications au règlement administratif no 1
10. Période de questions
11. Clôture de la réunion

**3. MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. David Losier, président du conseil, présente un survol de la première année de son mandat. Il indique que l'année 2024 a été marquée par une mobilisation importante des membres, des clients et des employés, ainsi que par des progrès liés à la transition technologique. Il souligne que cette transformation exige une agilité organisationnelle soutenue et renforce les compétences nécessaires pour maintenir la compétitivité de l'institution, tout en demeurant ancrée dans ses communautés.

Sur le plan de la gouvernance, il réitère l'importance de renforcer l'expertise au sein du conseil, notamment par l'ajout d'administrateurs spécialisés en finances, gestion des risques et assurance. Il précise que les modifications proposées au règlement administratif no 1 visent à clarifier les compétences requises pour assurer une gouvernance solide et résiliente.

Il fait état du travail réalisé en appui à la préparation de la planification stratégique 2025-2027, jugée essentielle pour orienter les priorités futures dans un contexte de transformation rapide du secteur financier.

Le président remercie les administrateurs pour le travail et les administrateurs sortants pour leur contribution. Il souligne également l'engagement des employés, dont le professionnalisme a permis d'assurer la continuité des services et de répondre adéquatement aux besoins des membres et clients.

Il rappelle que l'engagement communautaire demeure une priorité pour l'institution. Il remercie les membres des comités coopératifs pour leur rôle dans l'identification des besoins locaux et l'allocation des fonds destinés aux dons, commandites et bourses d'études. Il indique que cette proximité permet de soutenir des projets alignés sur les priorités régionales.

Enfin, il reconnaît la transition au sein de la direction. Il remercie le chef de la direction sortant, M. Camille H. Thériault, pour sa contribution, et souligne l'arrivée du nouveau chef de la direction, M. Éric St Pierre, dont le leadership favorise une collaboration accrue avec le conseil et un alignement des décisions sur les besoins des membres. <sup>2</sup>

**4. MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION**

M. Eric St-Pierre, chef de la direction, présente un survol des principales réalisations et enjeux de l'exercice 2024. Il fait état des tendances d'affaires et précise que, malgré une année marquée par des défis opérationnels, l'institution demeure solide et poursuit son repositionnement stratégique. Il indique que les investissements en modernisation technologique et en optimisation des processus sont nécessaires pour améliorer l'efficacité, l'expérience-membre et la rentabilité à long terme.

Il mentionne que la nouvelle planification stratégique oriente désormais les priorités de l'organisation et soutient la mise en œuvre d'initiatives visant à renforcer l'offre de services, l'agilité opérationnelle et la capacité de répondre aux besoins des membres. Plusieurs améliorations sont en cours, notamment concernant les outils internes, la prise de rendez-vous et les plateformes numériques.

M. St-Pierre met en valeur les initiatives communautaires déployées au cours de l'année, qui s'inscrivent dans la raison d'être de l'institution et démontrent son engagement envers le développement social, éducatif, culturel et économique des communautés. Il remercie les comités coopératifs pour leur contribution à l'orientation et à la distribution des fonds communautaires.

Il conclut en réaffirmant la solidité financière de l'institution et souligne l'importance du travail des employés et gestionnaires, remerciant les membres pour leur confiance soutenue.

**5. RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT FINANCES**

M. Stéphane Breau, chef des Finances, présente les éléments clés des résultats financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

M. Breau souligne que le rapport des auditeurs externes est sans réserve et conforme aux normes internationales d'information financière.

## **6. NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE**

Le président d'assemblée rappelle que la nomination de l'auditeur externe relève de la responsabilité des membres.

En 2022, à la suite d'un processus rigoureux de sélection, l'institution a conclu une entente de services de cinq ans, renouvelables annuellement, avec la firme Deloitte.

Conformément à son mandat, le comité d'audit a évalué la performance de l'auditeur externe et confirmé son indépendance. En conséquence, le conseil d'administration recommande de renouveler le mandat d'audit pour l'exercice 2025 à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l..

Avant de procéder au vote, le président de l'assemblée invite les membres à poser leurs questions. Aucune question n'étant soulevée, la résolution suivante est adoptée :

**SUR PROPOSITION** dûment faite et appuyée, **il est majoritairement résolu** que la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. soit nommée auditeur externe de Caisse populaire acadienne ltée pour l'exercice financier 2025.

## **7. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE NOMINATION**

Mme Diane Pelletier, présidente du comité de nomination, présente le processus électoral 2024-2025, amorcé en octobre 2024 et qui comporte deux volets : l'élection de candidats issus des trois régions géographiques et la sélection de candidats dits « nommés » au sens du Règlement administratif, recrutés pour assurer globalement la présence d'administrateurs disposant des compétences requises en vertu des exigences applicables aux institutions financières fédérales.

Elle apporte les précisions suivantes :

- Trois postes d'administrateur arrivaient à échéance pour les régions Nord-Est, Nord-Ouest et Sud-Est. Les candidatures ont été évaluées et une entrevue menée par un consultant indépendant a permis d'évaluer les connaissances et compétences requises pour siéger au sein d'un conseil d'administration d'une institution financière sous juridiction fédérale.

- Une erreur s'est glissée dans l'orthographe du nom d'un candidat de la région Sud-Est dans certaines communications. À la suite de l'examen du comité, il est conclu que cette erreur, bien que regrettable, n'a pas compromis l'intégrité du processus ni le résultat final. Des mesures correctives seront mises en place. La présidente du comité et le président du conseil d'administration profite de cette assemblée pour lui présenter leurs excuses au nom d'UNI.
- Le comité a participé à la recherche et aux entrevues pour la sélection des candidats nommés. Le comité a travaillé avec une firme spécialisée, et les trois candidatures ont été évaluées selon les compétences recherchées, soit en finances et audit, en gestion et supervision des risques ainsi qu'en assurance et services financiers, conformément aux exigences applicables aux institutions financières fédérales.

## **8. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS**

M. David Losier, président de l'assemblée, indique que trois administrateurs sortent de charge au sein du conseil d'administration de la Caisse en 2025 : un (1) administrateur dans la région Nord-Est, un (1) administrateur dans la région Nord-Ouest et un (1) administrateur dans la région Sud-Est.

Un vote auprès des membres, préalable à la présente élection, s'est déroulé du 4 au 18 avril 2025 inclusivement. Les membres avaient alors à leur disposition le profil de chacune des personnes candidates ainsi que l'information relative au déroulement du processus de mise en candidature. Le résultat de cet exercice confirme que les personnes suivantes ont obtenu un appui majoritaire dans leur région respective :

- Nord-Est : M. Neil Vibert
- Nord-Ouest : M. Guy Ouellet (*élu par acclamation*)
- Sud-Est : M. Roland T. Cormier

Dans le cadre de l'appel de candidatures complémentaire pour combler les trois postes dits « nommés », la démarche a permis de recruter trois administrateurs qui sont aussi soumis à l'élection. À la suite de ces précisions et compte tenu qu'aucune question

n'est soulevée, le président de l'assemblée invite les membres à voter sur la liste des candidatures soumises par le conseil d'administration.

À l'issue du vote, la résolution suivante est adoptée :

**SUR PROPOSITION** dûment faite et appuyée, **il est majoritairement résolu** de déclarer élues les personnes suivantes pour un mandat de 3 ans se terminant en 2028 :

- Neil Vibert
- Roland T. Cormier
- Guy Ouellet
- Martin Brunelle
- Marthe Lacroix
- Pierre Michaud

## **9. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NO 1**

À la demande du président d'assemblée, M<sup>e</sup> Marc Roy explique que le conseil d'administration a retenu les services d'un consultant externe afin d'évaluer les pratiques de gouvernance en place et les mesures à prendre pour renforcer le cadre de gouvernance d'UNI, et ce dans la perspective de répondre aux attentes des autorités réglementaires d'agir selon les meilleures pratiques. À l'issue des travaux réalisés, des modifications au règlement administratif no 1 sont proposées à cette fin.

M<sup>e</sup> Roy explique, par le biais d'une présentation visuelle, les modifications proposées au règlement administratif no 1, en précisant leur portée, notamment en ce qui concerne les articles 4.03, 5.01, 5.03, 5.04.01, 5.04.02, 5.04.03, 5.05, 5.06, 5.11, 5.18, 5.19, 5.27, 5.27.01, 5.28, 6.03, 6.05 et 10.01.01. Il ajoute qu'en raison de l'ensemble des modifications proposées et afin de permettre la mise à jour des différents encadrements d'UNI qui réfèrent à ce règlement révisé, il est proposé que son entrée en vigueur soit fixée au 30 juin 2025.

Suivant cette présentation, le président d'assemblée invite les membres à poser leurs questions.

M. Brian L. Comeau, membre du conseil d'administration, s'interroge sur l'application de certains articles du règlement révisé en déclarant son intérêt et son intention de quitter la salle pour la délibération afférente à l'adoption du règlement puisqu'il est visé personnellement par les dispositions 5.04.01 et 5.02.01 auxquels il réfère. Après avoir indiqué qu'il soulevait la question dans une perspective de précision, il indique que l'article

visé par sa question devrait être retiré. Il quitte ensuite la salle. Cette demande de modification qui n'a pas reçu d'appui n'est pas recevable puisqu'elle n'a pas suivi le processus d'amendement prévu au Règlement administratif actuellement en vigueur.

Un membre de l'assemblée souhaite ensuite obtenir la confirmation que malgré le vote universel proposé, les postes réservés aux trois régions sont bien conservés. Me Roy confirme que c'est bien le cas.

Le président appelle le vote sur la recommandation du conseil d'administration quant à l'adoption de la révision du Règlement administratif no 1. À l'issue du vote, la résolution suivante est adoptée :

**SUR PROPOSITION** dûment faite et appuyée, **il est majoritairement résolu** que les modifications au règlement administratif No 1, telles que rendues disponibles aux membres, soient adoptées et entrent en vigueur le 30 juin 2025.

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions suit avec le président du conseil d'administration ainsi que le chef de la direction. Des membres formulent des questions concernant la qualité du service au centre d'appel ainsi que la possibilité d'avoir éventuellement une carte de crédit propre à UNI, ainsi que les enveloppes budgétaires à investir dans nos communautés ainsi que les secteurs d'activités. Les dirigeants fournissent les précisions nécessaires en réponse aux questions posées.

## **11. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Losier déclare l'assemblée levée à 20 heures 20 et remercie tous les membres pour leur participation.

---

**Président**

---

**Secrétaire du conseil**